

**COMITE SYNDICAL DU  
S.I.V.U. BORDEAUX - MERIGNAC  
POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Séance du 20 novembre 2015

**ORDRE DU JOUR**

- ↳ Désignation du secrétaire de séance
- ↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2015

• **Délibération**

**RESSOURCES HUMAINES**

- |                                                                                        |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1. Indemnité exceptionnelle régime spécial de sécurité sociale                         | D/2015-010 |
| 2. Gratuité des repas de midi et déclaration au titre des avantages en nature          | D/2015-011 |
| 3. Modification du calcul de cotisation au CNAS et signature d'une nouvelle convention | D/2015-012 |

**BUDGET**

- |                                                                    |            |
|--------------------------------------------------------------------|------------|
| 4. Décision modificative n°1 2015                                  | D/2015-013 |
| 5. Débat d'orientation budgétaire 2016                             | D/2015-014 |
| 6. Amortissement de la subvention pour la station de prétraitement | D/2015-015 |

**MARCHES**

- |                                                                                |            |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 7. Marchés de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle     | D/2015-016 |
| 8. Marché alimentaire de viande de veau crue issue de l'agriculture biologique | D/2015-017 |
| 9. Marché de fournitures de pain et viennoiserie                               | D/2015-018 |
| 10. Marché de maintenance des installations techniques                         | D/2015-019 |
| 11. Marché d'assurances                                                        | D/2015-020 |
| 12. Avenants aux marchés d'assurances                                          | D/2015-021 |

- **Relevé de décisions prises dans le cadre des délégations permanentes de la Présidente**

• **Questions diverses**

Projet de convention Villes/Métropole fourniture de repas (document éventuellement remis sur table)

**Présents à titre de titulaires :**

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU et BOUILHET et Messieurs BRASSEUR, LAMAISON et du PARC

**Présente à titre de suppléante :**

Madame BOISSEAU

**Etaient excusés :**

Mesdames DARTEYRE, JARTY-ROY, LABORDE, LIRE, WALRYCK, et RAUX et Monsieur PRADELS

La séance est ouverte à 9 heures par Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU.

**Madame CUNY :**

Le quorum est atteint nous pouvons donc commencer.

**Madame CUNY :**

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite faire un point sur l'actualité de notre établissement.

Aujourd'hui est une journée particulière puisque les repas servis dans les écoles ont été préparés en collaboration avec le Chef étoilé Stéphane CARRADE dans le cadre du festival de gastronomie Bordeaux S.O. GOOD.

**Monsieur IAPICHINO :**

En effet, et pour la première fois nous avons pu proposer un potage.

**Madame BOISSEAU :**

Ne s'agit-il pas d'un plat facile à réaliser ?

**Monsieur IAPICHINO :**

Le potage est un produit complexe à fabriquer en grande quantité du fait de la masse à refroidir dans le temps imposé et de la difficulté de conditionnement.

**Madame CUNY :**

Cela a nécessité un gros travail et nous remercions le chef Stéphane CARRADE pour sa collaboration et les équipes du SIVU qui se sont investies dans cet évènement.

**Madame MARCHAND :**

C'est la deuxième fois que nous travaillons avec un Chef étoilé. La première fois, le Chef Christophe GIRARDOT nous avait accompagnés. Le menu préparé avait rencontré un vif succès auprès des écoliers.

**Madame CUNY :**

Concernant les points d'actualité, nous avons mis en place un tableau de bord qui vous sera présenté en début de chaque Comité Syndical. Deux items, un « maintenance » et un autre « logistique » seront ajoutés par la suite.

**Monsieur SIMON :**

L'idée est d'introduire chaque réunion par des sujets sur les principales thématiques du quotidien du SIVU et de vous permettre d'en mesurer la gestion.

Vous pouvez ainsi constater que nous avons fabriqué plus de repas que l'an dernier et avons dépassé le nombre de repas prévu au budget primitif, notamment au mois de septembre. Ceci est lié à la création de classes. Une baisse est, par contre, constatée durant les périodes de livraison des centres de loisirs. Nous fabriquons actuellement environ 22 300 repas/jour durant les périodes scolaires.

Vous noterez le nombre de repas complémentaires, livrés chaque jour. Cela représente, pour le SIVU, un supplément de travail conséquent. Le nombre de ces repas est plus important pour la Ville de Mérignac car la livraison s'effectue à J-1. La Ville de Bordeaux est livrée au jour J ce qui permet, en théorie, un ajustement plus précis des effectifs.

En ce qui concerne la qualité, le niveau de satisfaction de 75 % de convives est non seulement atteint mais régulièrement dépassé. Le nombre de réclamations clients reste raisonnable. Les non-conformités concernent essentiellement les problèmes fournisseurs et nous permettent, parfois, d'obtenir des avoirs qui sont répercutés sur les facturations suivantes.

Les analyses, qu'elles soient de produits, de surfaces ou d'hygiène sont satisfaisantes. Plusieurs centaines d'analyses sont réalisées chaque trimestre en interne comme en externe. Bien que le niveau d'exigence soit très élevé, les objectifs sont atteints.

La partie finances, permet de constater un strict respect des crédits votés (avec la DM proposée ce jour). Le principal point de vigilance réside dans la maîtrise du coût alimentaire pour lequel nous serons en léger dépassement par rapport aux estimations initiales, et ce, au-delà de la croissance des effectifs. Toutefois, l'écart par rapport à celui constaté l'an dernier s'est bien réduit.

**Monsieur du PARC :**

Comment gérez-vous la différence entre le nombre de repas prévus et le nombre de repas livrés ?

**Monsieur SIMON :**

Les reliquats sont valorisés au maximum des possibilités. Le surplus part à la banque alimentaire. Actuellement, ce surplus représente 8 à 10 000 euros par mois.

**Madame CUNY :**

Récemment, la ville de Bordeaux a obtenu le prix Territoria pour la « lutte contre le gaspillage de repas scolaires et aide alimentaire » dans le cadre du Développement Durable : une association caritative distribue à des familles en difficulté les composantes de repas non consommées.

**Monsieur LAMAISON :**

Les règles d'hygiène et la chaîne du froid sont-elles respectées ?

**Madame CUNY :**

Oui tout à fait, cela a été défini par convention. Toutefois le dispositif n'a pu être étendu à l'ensemble des offices en raison du manque de moyens.

**Monsieur du PARC :**

Qu'arrive-t-il lorsque le nombre de repas produit est inférieur au nombre de repas commandé ?

**Monsieur SIMON :**

Dans ce cas, le plus généralement, nous reproduisons les repas manquants. Nous travaillons à flux tendu de façon à ne pas surproduire ce qui est préférable sur le plan économique. En cas de problème, les satellites disposent également d'un service de menu de secours.

**Madame MARCHAND :**

Comment expliquez-vous le nombre relativement important de repas complémentaires commandés par la Ville de Mérignac ?

**Monsieur SIMON :**

Cet écart est dû l'anticipation de commande à J-1. Nous pouvons penser, cependant, que la pré-réservation, effective à Mérignac depuis le mois de septembre et qui sera plus opérationnelle en janvier avec un outil informatique adéquat, devrait permettre de réduire ce nombre.

**Monsieur BRASSEUR :**

La facturation est-elle établie sur la base des repas vendus ou sur la base des repas prévus ?

**Monsieur SIMON :**

Nous facturons, comme la convention le prévoit, les repas commandés et livrés. Le process de cuisson sous vide nous permet d'anticiper les productions et d'optimiser la gestion des agents, mais rend difficile l'ajustement des effectifs. Afin de réduire les marges d'erreur, nous devons travailler à une contractualisation des effectifs, Villes/SIVU, sur une période donnée (un trimestre par exemple) plutôt que de travailler sur une commande à J-1 ou J, alors que la fabrication se fait de J-26 à J-5.

**Monsieur BRASSEUR :**

Comment gérer vous les jours de grève ? Cela n'est pas prévisible.

**Monsieur SIMON :**

Cela fait partie de la gestion du risque incluse dans nos prévisions : nous calculons le nombre de jours de grève potentiels en nous basant sur les années antérieures. D'autres éléments sont pris en compte tels que les ponts, les vacances et les conditions climatiques qui jouent sur le nombre de convives lorsqu'elles sont extrêmes.

Par ailleurs, une erreur s'est glissée sur le cumul annuel réel de l'item concernant les ressources humaines : le montant est de 4 437 878,10 € et non de 241 083.33€. Vous pouvez constater que la masse salariale est contenue. Les décisions budgétaires proposées aujourd'hui intègrent les remboursements d'assurance. Cette recette permet de financer les besoins de remplacements ponctuels de l'année.

Nous sommes conscients que ce tableau de données peut paraître complexe, cependant il vous permet d'avoir une vue globale de l'ensemble des activités du SIVU.

**Monsieur BRASSEUR :**

Pourquoi l'objectif ressources humaines n'est-il pas défini ?

**Monsieur SIMON :**

L'objectif est clairement de respecter les crédits budgétaires votés. Je veillerai à ce qu'il apparaisse la prochaine fois.

Pour ce qui concerne la machine à eau ozonée : après des débuts un peu laborieux et compte tenu du caractère très novateur de ce dispositif et de son impact, nous maîtrisons de mieux en mieux les deux appareils. Des adaptations sont néanmoins toujours en cours (quelques travaux d'améliorations mécaniques seront encore réalisés la semaine prochaine par le prestataire) et des évolutions sont encore attendues pour la production sous vide.

Pour la restauration collective, ce nouveau procédé de désinfection des produits reste novateur et le SIVU est en quelque sorte un « précurseur ». Un pilotage régulier et technique de la démarche est en place. Les représentants du personnel y sont associés. Le paiement du fournisseur n'est fait actuellement qu'à hauteur de 50 %, ce qui nous garantit un accompagnement optimal jusqu'au parfait fonctionnement des machines.

**Madame CUNY :**

Actuellement différentes institutions (Bordeaux Métropole, la Préfecture, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la ville de Bordeaux, l'Agence Régionale de Santé...) réfléchissent à la mise en place d'un Conseil de Gouvernance Alimentaire en lien avec les professionnels publics et privés.

**Monsieur SIMON :**

En effet, l'objectif est de faire évoluer positivement les pratiques alimentaires et de favoriser la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial, en clair « manger local ».

Le SIVU a participé, le 1<sup>er</sup> octobre, aux différents ateliers de réflexion qui préfigurent la mise en place de ces démarches d'échanges autour de plusieurs thèmes parmi lesquels : renforcer l'autonomie alimentaire, encourager les circuits courts d'approvisionnements alimentaires ou lutter contre le gaspillage.....Il sera régulièrement rendu compte de l'avancée de ces travaux au Comité Syndical.

Dans le cadre d'une valorisation des filières agricoles régionales, le Conseil Régional a mis en place, le 5 Octobre dernier, une Table Ronde sur l'approvisionnement de la Restauration Collective. Le SIVU a été invité à témoigner de son expérience et notamment à expliquer le partenariat établi avec des groupements régionaux de producteurs de viandes bovines de qualité.

Plusieurs de nos spécificités ont été soulignées : la nécessité de travailler en amont avec la filière et l'interprofession, et ce, avant le lancement de tout marché public pour accompagner une stratégie de « filière » ; l'intérêt de travailler dans un cadre pluriannuel qui permet, par exemple, de mieux lisser dans le temps les contraintes d'approvisionnement avec celles de l'élevage.

**Madame MARCHAND :**

A la Ville de Mérignac nous avons une ferme productrice de volaille qui permet aux usagers de favoriser le « manger local ».

**Monsieur BRASSEUR :**

Le code des marchés publics permet-il de choisir l'origine des produits ?

**Monsieur SIMON :**

Le code des marchés publics proscrit toute référence à un secteur géographique. Cependant, le développement durable (coût carbone...) peut être introduit comme l'un des critères de choix des offres. Cela permet, au travers une pondération de la note, de privilégier les productions locales présentant une faible empreinte carbone et des circuits courts d'approvisionnement liés au cycle de vie d'un produit. Les offres sont analysées au regard de critères financiers et techniques. Au SIVU, pour les denrées alimentaires, le critère économique est de l'ordre de 40 % de l'évaluation, les 60 % restants relèvent de critères techniques. En effet, la politique d'achat de la collectivité a toujours fait en sorte de privilégier la qualité, tout en prenant en compte le coût des produits proposés.

**Madame JAMET :**

Je regrette que dans votre bilan annuel l'origine de tous les produits ne soit pas mentionnée. L'origine des produits bio apparaît mais pas l'origine des produits du secteur conventionnel.

**Monsieur SIMON :**

Il s'agit d'un travail considérable mais nous nous efforcerons d'y tendre progressivement.

**Madame CUNY :**

En ce qui concerne l'étude sur le gaspillage, la démarche présentée lors du dernier Comité Syndical ne portait que sur 4 satellites de nos deux villes. Le Comité Syndical avait acté la pertinence de cette démarche et sa limite, en raison du trop faible nombre de sites inventoriés. Nous ne pouvions pas en extraire une modélisation concrète.

Un élargissement de l'étude a donc été engagé sur 22 sites de Bordeaux et Mérignac (18 écoles et 4 Clubs seniors) entre Octobre et Décembre. Les conclusions seront bien sûr partagées avec le Comité Syndical.

Si vous n'avez plus d'observations je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Lors de la dernière séance, Monsieur BRASSEUR était secrétaire ; je vous propose de choisir un représentant de la Ville de Bordeaux.

Monsieur du PARC est désigné comme secrétaire de séance.

Avez-vous des questions ou observations sur le procès-verbal ?

**Monsieur BRASSEUR :**

Je souhaiterais que soient modifiés les propos

- page 4 : Je n'ai pas dit « il existe des sociétés de prêt de matériel » mais « il existe des sociétés de location de véhicules de courte durée ».
- Page 11 : il y a une faute d'accord : lire « au vu », en lieu et place de « aux vues »
- Page 12 : je n'ai pas dit « Le comité syndical sera-t-il informé du niveau de réponse... » mais : « Le comité syndical sera-t-il informé du niveau de réalisation... »

Serait-il possible de transmettre le procès-verbal au secrétaire de séance avant son envoi aux conseillers ?

**Madame MARCHAND :**

J'approuve tout à fait cette proposition. Il m'est arrivé à de nombreuses reprises de ne pas être satisfaite de la retranscription de mes propos.

**Monsieur SIMON :**

Vos remarques vont bien sûr être prises en compte. Le projet de procès-verbal sera désormais soumis avant sa diffusion au secrétaire de séance et à Madame la Présidente.

**Madame CUNY :**

Les propositions de modifications du compte rendu sont donc approuvées. En l'absence d'autres remarques, je vous propose de passer à la première délibération.

## DELIBERATION

### RESSOURCES HUMAINES

#### **Indemnité exceptionnelle régime spécial de sécurité sociale D/2015-010**

(Lecture est faite du document)

**Madame CUNY :**

Il s'agit d'une délibération technique.

Lorsque le législateur a augmenté l'assiette de cotisation de la CSG, il a considéré que les agents de la fonction publique s'en trouveraient pénalisés. Il a donc décidé l'attribution d'une indemnité compensatrice.

L'objet de la présente délibération est d'acter un nouveau mode de calcul de cette indemnité désormais mensuelle et dégressive.

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote de la délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Gratuité des repas de midi et déclaration au titre des avantages en nature D/2015-011**

(Lecture est faite du document)

**Madame CUNY :**

Le SIVU a fait l'objet cet été d'un contrôle URSSAF, comme très régulièrement tous les établissements privés et publics. Il s'agissait néanmoins d'une première pour le SIVU. Le contrôleur n'a relevé que des points techniques mineurs (représentant au final moins de 2 000 € d'écarts sur plus de 9 000 000 € contrôlés entre janvier 2012 et février 2014).

Nous avons été informés, dans la foulée, que le SIVU faisait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Il s'agit également d'une obligation régulière pour toute collectivité et du deuxième pour le SIVU ; le premier ayant eu lieu en 2008. Parmi les points soulevés par la recette des finances dans le cadre de ce contrôle, figurait l'absence de délibération encadrant l'attribution de la gratuité des repas pour les agents travaillant au SIVU.

En effet, à la création du SIVU, il a été décidé que les agents pourraient bénéficier de la gratuité des repas, fruit de leur travail. Cette gratuité est, conformément aux textes en vigueur, soumise à la législation sur les avantages en nature et intégrée à la feuille de paie dans les bases de cotisations de solidarité et au niveau du brut imposable. Cet avantage est donc tout à fait transparent et fiscalisé. En revanche, nous n'avons pas délibéré sur son application pourtant effective depuis une dizaine d'années.

C'est l'objet de cette délibération de régularisation.

**Madame MARCHAND :**

Le terme « gratuité » n'est pas tout à fait exact et me gêne un peu dans la mesure où cet avantage est soumis à certaines charges et imposable. Nous avons pu constater à la Ville de Mérignac que beaucoup d'agents ont fait le choix de ne plus manger au self depuis que nous appliquons cette mesure. C'est un peu dommage puisqu'ils restent gagnants en déjeunant au self ; cependant ce choix leur appartient.

**Madame CUNY :**

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote de la délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Modification du calcul de cotisation au CNAS  
et signature d'une nouvelle convention  
D/2015-012**

(Lecture est faite du document)

**Madame CUNY :**

Cette adhésion au titre des œuvres sociales du personnel est effective depuis la création du SIVU. Le dispositif rencontre un réel succès au sein de notre établissement et nous en fournirons prochainement un bilan.

L'objet de la présente délibération est d'acter le nouveau mode de calcul de la cotisation décidée par le conseil d'administration du CNAS. Ce changement ne génère pas d'augmentation de la participation et n'impacte pas les agents puisque c'est le SIVU qui cotise. Parallèlement, il vous est proposé d'approuver la convention dont le modèle vous est présenté et qui permet de préciser les droits et obligations des parties de façon plus explicite que ne le faisait le simple bulletin d'adhésion signé initialement.

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote de la délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## BUDGET

### Décision modificative n°1 2015

#### D/2015-013

(Lecture est faite du document)

#### **Madame CUNY :**

Traditionnellement en fin d'année, le Conseil Syndical se prononce sur une décision modificative qui permet d'inscrire au budget les dépenses et recettes supplémentaires. Dans le cas présent, il s'agit pour les :

- Chapitre 11 (182 730 €) : d'un ajustement des crédits nécessaires à l'augmentation d'achat de denrées liée à l'accroissement des effectifs constatés depuis la rentrée de septembre (environ 5/600 convives supplémentaires). Les crédits inscrits sont financés par l'augmentation des recettes générées par l'augmentation du nombre de repas vendus (135 636 €), par une subvention (37 485 €) et par des économies sur diverses dépenses de fonctionnement.
- Chapitre 12 (259 366 €): d'un ajustement lié aux frais de personnel de remplacement. En fin d'exercice, sont inscrits les crédits correspondant aux besoins en personnel. Cette dépense est compensée par une recette d'assurances au chapitre 13 (268 468 €).

Il n'y a pas d'automatisme dans les remplacements même si le dispositif de production requiert des seuils minimums de personnels pour permettre à l'établissement de fonctionner. Ces remplacements font l'objet de régulations et d'arbitrages mensuels.

#### **Monsieur SIMON :**

Il s'agit pour ce dernier point, d'acter les recettes d'assurance. Le coût de remplacement se doit d'être le plus équilibré possible en recettes et en dépenses puisque l'assurance rembourse le salaire des agents en absence maladie et que les remplacements ne concernent que ce type d'absence.

#### **Monsieur BRASSEUR :**

Mais est-ce que cela s'ajuste en fin d'année ?

#### **Monsieur SIMON :**

Pour cette année sont inscrits 259 366 € de dépenses supplémentaires pour une recette de 268 468 €. On peut même parler de léger suréquilibre.

#### **Madame CUNY :**

Il est à noter que la subvention AGRIMER qui devait disparaître est toujours versée.

#### **Madame LACOMBE :**

En effet, cela fait plusieurs années que l'on nous annonce sa disparition, mais qu'elle est, en réalité, maintenue. Il nous a été indiqué que cela devait perdurer pour les trois prochaines années, lors d'un contrôle dont nous avons fait l'objet durant 3 jours et qui s'est bien déroulé.

#### **Madame MARCHAND :**

Les Villes n'achètent plus de lait. Quels sont les produits pris en compte par cette subvention ?

**Madame LACOMBE :**

Une grande partie des produits laitiers est impactée. La subvention est notamment calculée sur les produits en fonction du pourcentage de calcium présent ;

**Madame CUNY :**

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote de la décision.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**Débat d'orientation budgétaire 2016  
D/2015-014**

(Lecture est faite du document)

**Madame CUNY :**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du SIVU n'a pas les mêmes enjeux que celui d'une Commune; il relève plus de la forme. Toutefois, je souhaite aborder, cette année, 4 éléments de contexte :

- La contrainte budgétaire publique qui nous amènera à conserver en 2016 le même prix de facturation qu'en 2015.
- L'adaptation permanente de notre offre de service qui nous amènera, tout en préservant la qualité alimentaire, à diverses évolutions ou expérimentations (gaspillage ; tests nouvelles filières régionales ; potage...)
- La nécessaire consolidation de notre organisation : nous devons faire des efforts de productivité, assouplir la gestion là où la contrainte le permet (livraisons) ; reprendre l'organisation du temps de travail avec un encadrement resserré, responsabilisé et dans le cadre d'un dialogue social apaisé. Les partenaires sociaux y sont prêts.
- L'engagement opérationnel de la réflexion sur l'extension des capacités. Le site le permet sous conditions. Il nous faut maintenant y travailler concrètement et l'administration devra nous faire des propositions.

L'engagement de ces différents chantiers ou thèmes de travail a vocation à être repris dans le cadre d'un plan d'actions pluri annuel pour lequel je vous propose que le Comité Syndical consacre principalement une séance de travail le 11 Décembre prochain à 9h,

Le budget primitif vous sera proposé lors d'un comité qui se tiendra le 13 Janvier prochain à 9h également.

**Madame JAMET :**

Etudierez-vous l'installation d'une légumerie ?

**Monsieur SIMON :**

Nous allons travailler sur ce projet qui risque cependant de se révéler très onéreux. De plus, il faut que cela soit adaptable aux contraintes organisationnelles de l'établissement.

**Monsieur BRASSEUR :**

Les partenaires sociaux ont-ils déjà été associés à ce travail ?

**Madame CUNY :**

Ils se montrent ouverts aux changements et nous travaillerons de concert. La complexité de la production nous oblige à avoir une réflexion commune sur toute l'organisation. Des périodes de tests seront mis en place. Nous serons également amenés à travailler sur l'amplitude horaire.

**Monsieur SIMON :**

Certains responsables syndicaux ont une double casquette ce qui les amènent à être totalement informés en amont. Par ailleurs, j'ai instauré avec les partenaires sociaux des temps de régulation mensuels lors desquels tous les sujets sont évoqués en pleine transparence. Dans tous les cas, la négociation à venir devra être « gagnant/gagnant ».

**Madame VEZIN :**

Globalement les agents comme les partenaires sociaux sont volontaires et ouverts aux négociations.

**Madame MARCHAND :**

Cela fait longtemps que cette réflexion est menée ; le lien a toujours été conservé entre les encadrants et les partenaires sociaux. Bien que le projet d'accord de progrès social n'ait pas abouti, il a amené à une nécessaire réflexion sur les nécessités de changements. Les concertations avec les partenaires sociaux datent de l'origine du SIVU, ne serait-ce qu'au travers du transfert des agents dans notre établissement qui a été basé sur le volontariat. C'est la force du SIVU. Nous pouvons d'ailleurs nous féliciter de n'avoir eu aucun mouvement de grève jusqu'à aujourd'hui. Les repas ont toujours été livrés depuis l'ouverture.

**Monsieur SIMON :**

Tout à fait, en 11 ans d'existence, il n'y a, non seulement, eu aucune grève, mais, également, aucune intoxication alimentaire. Nous sommes cependant passés de 16 000 à 22 000 repas. C'est dire à quel point la capacité d'adaptation et de remise en question sont exemplaires dans cet établissement. Les réunions de travail sont souvent très dynamiques et les idées fusent. Le plus complexe est de parfois maîtriser et canaliser ces idées.

**Madame BOISSEAU :**

Je tiens à présenter mes félicitations à l'ensemble de l'équipe. Cela n'est pas une mince affaire et nous vous sentons tous très motivés.

**Madame MARCHAND :**

Le fait de ne pas être tenu par la réalisation de profits rend également la situation plus souple.

**Madame BOISSEAU :**

Je souhaite vous faire remonter une remarque des seniors qui à plusieurs reprises m'ont demandé s'il serait possible d'avoir un vin de meilleure qualité.

**Monsieur SIMON :**

Cela fait partie, comme le pain, des produits très complexes à gérer, car le SIVU ne gère pas la logistique. Il est très compliqué de trouver des prestataires qui acceptent de livrer les sites tous les mois. Cela demande la mise en place de moyens que les coopératives jugent, à ce jour, prohibitifs.

**Madame CUNY :**

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ? Je vous propose à la délibération suivante.

## Amortissement de la subvention pour la station de prétraitement D/2015-015

(Lecture est faite du document)

### **Madame CUNY :**

Il s'agit d'une délibération technique d'amortissement.

Il est à noter que le contentieux relatif à la station de pré-traitement est toujours en instance, en phase d'appel.

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## MARCHES

### Marchés de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle D/2015-016

(Lecture est faite du document)

### **Madame CUNY :**

Les 3 premières délibérations concernent des marchés alimentaires qui ont été examinés et validés par la Commission d'Appel d'Offres suite aux dégustations et analyses techniques.

les produits issus de l'agriculture conventionnelle n'appellent pas d'observations particulières. En 2016, nous allons essayer de nous rapprocher de productions régionales (légumes par exemple) mais nos volumes nous contraignent. Des contacts avec l'interprofession peuvent néanmoins s'engager. Il est à noter que certains lots sont, soit infructueux, soit sans réponse : charcuterie et porc label rouge.

### **Madame LACOMBE :**

Nous allons devoir retravailler et relancer le marché de charcuterie et envisageons de le diviser en plusieurs lots. Le marché de la viande porc va être également relancé.

### **Monsieur SIMON :**

Nous reprenons contact avec l'inter profession de la charcuterie afin de travailler avec eux à notre demande. Nous allons scinder le marché par typologie de produits afin d'avoir plus de réponses. Cela représente 14 tonnes de viande de porc par an, ce qui peut le rendre attractif.

### **Madame JAMET :**

Je souhaite m'abstenir sur les marchés conventionnels.

### **Madame CUNY :**

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

7 voix pour – abstention de Madame JAMET.

## **Marché alimentaire de viande de veau crue issue de l'agriculture biologique D/2015-017**

(Lecture est faite du document)

### **Madame CUNY :**

Le marché de viande de veau bio est proposé en reconduction avec notre prestataire actuel et à des conditions plus avantageuses. Le partenariat de longue durée paie !

Avez-vous des questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **Marché de fournitures de pain et viennoiserie D/2015-018**

(Lecture est faite du document)

### **Madame CUNY :**

Le marché de fourniture de pain et viennoiserie est un peu plus resserré en termes de lots que précédemment et s'efforce toujours de faire travailler les artisans locaux. Cela étant, il reste une part un peu aléatoire, nos fournisseurs ayant du mal à garantir dans la durée une même qualité de produits. Nous avons eu par exemple deux épisodes de fermetures d'établissements cette année.

### **Monsieur SIMON :**

En effet, deux établissements ont fermé subitement. Le premier PRODIPAIN, pour dépôt de bilan nous a avertis la veille pour le lendemain. Le second, la Boulangerie RICHOU, a fermé sur l'intervention des services de la Direction Départementale de la Protection des Populations suite à un contrôle sanitaire dans leur établissement. Je tiens à signaler que tous les sites ont, cependant, été livrés et que nous avons réussi ne pas livrer de pain de mie en remplacement. Le marché du pain reste compliqué et cela pour la même raison que le marché du vin.

### **Madame BOUILHET :**

Monsieur RICHOU aurait fait part d'une cessation d'activité en raison d'une volonté du propriétaire de récupérer ses locaux.

### **Monsieur SIMON :**

Quel que soit le motif évoqué par ce fournisseur, il est clair que la décision de fermeture relève de l'autorité de l'Etat (Préfet), au vu d'un rapport circonstancié des services vétérinaires dont on connaît la rigueur et l'indépendance.

### **Madame CUNY :**

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote.  
7 voix pour – Madame JAMET s'abstient.

## **Marché de maintenance des installations techniques D/2015-019**

(Lecture est faite du document)

### **Madame CUNY :**

Cette délibération concerne notre marché de maintenance multi technique. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont pu voir le sérieux des analyses et la qualité d'accompagnement

de notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Le nouveau marché est plus complet, mieux encadré. Il nous est proposé de retravailler avec SPIE dans un cadre rénové et avec de nouveaux interlocuteurs.

Ce marché ne résout néanmoins pas à court terme notre problème de fourniture d'énergie. En effet, après nous avoir ouvert ses portes, la Métropole a signalé il y a quelques semaines que si le principe d'un groupement d'achats était pertinent, il ne pouvait pour des raisons techniques (et de procédures déjà engagées) se mettre en place avant 2017 ou 2018. Nous en sommes quittes pour relancer en urgence deux consultations pour l'électricité et le gaz afin de passer le cap.

**Monsieur BRASSEUR :**

Le SIVU gagnerait-il à se grouper avec la Métropole pour ce genre d'achat ?

**Monsieur SIMON :**

Pas nécessairement sur le plan financier, mais aurait tout à gagner à profiter de l'ingénierie mise en place par ce groupement. La consommation doit être maîtrisée et nous devons arriver à un lissage des coûts. La gestion de l'énergie est importante pour notre établissement.

**Madame CUNY :**

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ? Nous allons passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Marché d'assurances - D/2015-020**  
**Avenants aux marchés d'assurances- D/2015-021**

(Lecture est faite des documents)

**Madame CUNY :**

Les deux dernières délibérations concernent nos marchés d'assurances

- la première acte une erreur matérielle de discordances de date entre divers documents. Nous devons déclarer la procédure sans suite et la relancer.
- la seconde délibération acte, par conséquent, la nécessité de proroger les marchés actuels par des avenants. Tous les prestataires concernés l'ont accepté.

**Monsieur BRASSEUR :**

Vous travaillez avec plusieurs prestataires ?

**Madame LACOMBE :**

Oui le marché des assurances est alloti. Les noms de chacun des prestataires figurent sur les projets d'avenant qui vous ont été adressés.

**Madame CUNY :**

Avez-vous d'autres questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### Projet de convention Villes/Métropole fourniture de repas

**Monsieur SIMON :**

Le sujet concerne le transfert du personnel municipal des Villes de Bordeaux et Mérignac à la Métropole. Il s'agit d'établir une convention bi ou tripartite entre la Métropole et les deux Villes afin que le SIVU puisse continuer à livrer des repas aux agents municipaux transférés à la Métropole et continuant à travailler sur des sites municipaux. Nous avons demandé que nous soit communiqué le nombre d'agents, le nombre de sites, la tarification du SIVU et la tarification des Villes afin de préparer le projet de convention. Nous espérons que tout se règlera en décembre.

**Madame CUNY :**

Avez-vous d'autres questions ?

**Monsieur BRASSEUR :**

Vous avez entendu l'intervention du Premier Ministre hier sur les risques encourus dans les lieux sensibles. Notre établissement me paraît être une cible idéale à une attaque chimique ou biologique. Peut-être que l'alarme nous semble excessive mais n'oublions pas que cela peut exister. Comment pouvons-nous protéger le SIVU d'attaques terroristes ? Avez-vous envisagé des mesures de protection ?

**Monsieur SIMON :**

Le SIVU est répertorié site sensible par les services de l'Etat. Si nous présentions, dans le cadre d'un plan de sécurité mis en place, un risque avéré, nous en serions informés et les mesures à prendre nous seraient indiquées.

Nous sommes, cependant, équipés d'un système de télésurveillance, des alarmes sont installées sur l'ensemble du site qui est sécurisé par des portails automatiques. A ce jour, aucun dispositif supplémentaire n'a été mis en place et les représentants de l'Etat ne nous ont pas transmis de consignes particulières.

**Monsieur BRASSEUR :**

Lorsque les camions entrent ou sortent du SIVU, des produits pourraient être injectés dans les barquettes. Peut-être devriez-vous prélever des échantillons ?

**Monsieur SIMON :**

Nous allons interroger la Direction Départementale de la Protection des Populations afin de savoir si des mesures particulières doivent être prises. Nous devons faire confiance aux services de l'Etat pour accompagner au mieux chaque site répertorié sensible durant cette période de crise.

**Madame CUNY :**

En effet, il paraît inutile de s'inquiéter de façon inappropriée.

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ?

Nous pouvons donc lever la séance.

La séance est levée à 11 heures.